Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-2430032026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 02/04/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 29
Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 30 mars 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **trente du mois de mars** à dix-neuf **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mme DUCOUDRÉ . Ms SOUFFLET . DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. D'HERVÉ . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR . .

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Benoît CHARTIE a été nommé secrétaire.

****

N° 24

OBJET : Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste contractuel de technicien (TC) / Responsable du service Hygiène - Restauration

M. Matthieu MORANGE, informe le Conseil Municipal que le Responsable du service Hygiène – Restauration a opéré une mutation externe.

L'offre d'emploi a été publiée.
La commission de recrutement a retenu quatre candidatures parmi les 12 reçues.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-2430032026-DE

A l'issue des entretiens, le choix s'est porté sur le candidat dont le profil, les compétences, l'expérience sont apparus comme les plus adéquats au regard des fonctions.
Il a finalement décliné l'offre de poste.

L'offre d'emploi a donc été publiée une seconde fois et le choix du jury de recrutement s'est porté sur un agent titulaire de la fonction publique territoriale de catégorie C, mais dont les qualifications professionnelles répondent aux attendus de la collectivité.
Il pourrait solliciter une mise en disponibilité auprès de sa collectivité d'origine pour exercer à titre contractuel au sein des services de la commune.

Sa disponibilité à court terme devrait permettre de prendre rapidement la suite du précédent agent.

Le contrat serait conclu pour une année reconductible 2 fois.

Compte tenu de l'urgence à pourvoir le poste, de l'impossibilité constatée de le pourvoir dans les délais impartis par un agent statutaire, à l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

CRÉATION DE POSTE CDD

Création de poste	Temps de travail	Dates	Fonctions
Technicien territorial	35/35èmes	13 avril 2026 au 12 avril 2027 (reconductible 2 fois un an).	Responsable Hygiène restauration

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 02/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*